

Bureau B11-4
du 7 décembre 2011

Délibération n°B11-4-3

Objet : Convention d'intervention foncière avec la commune de Noisseau (94)

Le Bureau,

- vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006,
 - vu le décret n°2009-1542 du 11 décembre 2009,
 - vu le règlement intérieur de l'EPF Ile-de-France,
 - vu le Programme Pluriannuel d'Interventions de l'EPF Ile-de-France,
 - sur le rapport du Directeur Général,
-
- approuve la convention d'intervention foncière avec la commune de Noisseau jointe en annexe de la présente délibération,
 - Autorise un engagement financier plafonné à 4 M€ pour la mise en œuvre de la convention,
 - autorise le directeur de l'EPF Ile-de-France, à procéder au nom de l'EPF Ile-de-France aux acquisitions et cessions envisagées dans le cadre de la convention susvisée.

Le Président
Jean-Luc LAURENT



Le Préfet de Région
Ile-de-France



Daniel CANEPA

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS
Bureau des affaires générales
Affaire suivie par Catherine Pinson
☎ 01 82 52 42 72- ☎ 01 82 52 42 95
Mél : catherine.pinsonr@paris-idf.gouv.fr

Paris, le

19 DEC 2011

N° 2011- 15401 SGAR/DSA/BAG

Le Préfet de la région d'Île de France,
Préfet de Paris

à

Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France

OBJET : Délibérations B11-4-1 ; B11-4-A1 ; B11-4-2 ; B11-4-A2 ; B11-4-3 ; B11-4-A3
B11-4-A4 et B11-4-4 du Bureau du 7 décembre 2011.

P.J. : 8

Vous m'avez adressé, pour approbation, les délibérations de l'Établissement
Public Foncier d'Île-de-France visées en objet, adoptées lors du Bureau du 7 décembre 2011.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, en retour, un exemplaire de chacun de ces
documents que j'ai approuvés ce jour.

Le Préfet de la Région d'Île de France,
Préfet de Paris
Daniel CANEVA